



Communiqué

A Paris, le 4 octobre 2024

Un article publié par le journal *Le Monde* dans son édition du 13 septembre 2024, repris depuis par d'autres organes de presse, ainsi que par les réseaux sociaux, a relayé les témoignages de trois jeunes femmes relatant les actes d'agressions sexuelles qu'elles imputent à un prêtre de la Congrégation de la Mission, en la personne de Vincent Goguey.

Ces témoignages mettent par ailleurs en cause les conditions dans lesquelles la Congrégation de la Mission – Province de France et ses représentants ont instruit, jusqu'à ce jour, les accusations formulées à l'encontre de Vincent Goguey.

Les agissements imputés à Vincent Goguey ont tous été signalés au procureur de la République, soit à la suite de plaintes des victimes, soit à l'initiative des signalements effectués par la congrégation auprès des autorités.

Sur le plan canonique, et indépendamment du traitement judiciaire de ces plaintes et signalements – dont deux auraient fait l'objet d'un classement sans suite –, Vincent Goguey a fait l'objet de mesures conservatoires, et de sanctions consistant notamment à restreindre l'exercice de son ministère, et à lui enjoindre un suivi psychologique.

Depuis, en concertation avec le procureur de la République de Dax, la congrégation a décidé d'une mesure d'éloignement qui conduira Vincent Goguey à quitter prochainement la Maison du Berceau de Saint Vincent-de-Paul, avec l'interdiction formelle d'exercer toute forme de ministère quelle qu'elle soit.

La Congrégation de la Mission – Province de France déclare à nouveau avec détermination se placer du côté des personnes victimes d'abus sexuels et déplore que de tels agissements aient pu être commis par l'un de ses membres. Elle s'en remet à la justice pour traiter le plus rapidement possible, dans le

CONGRÉGATION DE LA MISSION

(dite des Lazaristes)

Le Visiteur Provincial de France

95 rue de Sèvres - 75006 PARIS



respect des droits des victimes et de la présomption d'innocence, les plaintes et signalements effectués dans cette affaire.

Dans l'intervalle, la Congrégation de la Mission – Province de France réserve sa coopération pleine et entière aux services d'enquête, auprès desquels elle continuera à partager les informations en sa possession. Elle incite à ce titre toute personne qui aurait été victime d'une agression sexuelle ou d'un comportement inapproprié imputable à Vincent Goguey à se manifester soit auprès du procureur de la République de Dax, soit auprès des services de police ou de gendarmerie compétents.

La congrégation entend par ailleurs poursuivre activement, vis-à-vis des personnes victimes concernées, le processus de réparation engagé sous l'égide de la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) créée à l'initiative de la Conférence des Religieux et Religieuses de France (CORREF) à la suite du rapport de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise (CIASE).

La Congrégation de la Mission – Province de France exprime à nouveau aux personnes victimes sa volonté de s'engager encore plus dans le processus de vérité, de reconnaissance et de réparation de toutes formes d'abus commis par ses membres.

Elle se tient à la disposition des personnes victimes pour les recevoir et les écouter (accueil-ecoute.abus@cmission.fr), et les invite à porter plainte en cas d'abus sexuels. Elles peuvent s'adresser également à la CRR (accueil@crr.contact) pour tout fait condamnable de nature sexuelle.

Les victimes peuvent enfin contacter la ligne d'écoute nationale pour les victimes d'abus sexuels dans l'Eglise catholique, service de France Victimes au 01 41 83 42 17.

Contact presse : fraprov@cmglobal.org